Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2024

Quatre concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien (TSMA1) et de technicien principal (TSMA2) au titre de la session 2024.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-626 du 3 octobre 2023, publiée **en fin de cet article** et également disponible ici.

Concours ouverts

	Forêts et territoires ruraux	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire
Concours externe national à affectation nationale	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2
Concours externe national à affectation locale (Hauts-de-France)			TSMA1
Concours externe national à affectation locale (Normandie)			TSMA1
Concours interne	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2
Examen professionnel	TSMA1	TSMA1	TSMA1

À noter que les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire ont vocation à être affectés sur des postes d'inspection sanitaire en abattoirs, au sein des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). À ce titre, il est rappelé que des conditions particulières d'exercice sont attachées à ce type d'emploi (voir p. 4 de la note de service).

Les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire à affectation locale (CNAL), ont vocation à être affectés sur des postes au sein des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), les régions concernées par ces affectations sont les Hauts-de-France et la Normandie.

Les informations concernant la formation des lauréats peuvent être consultées sur le site de l'Infoma, pour le grade de TSMA1 ou de TSMA2.

Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)

– **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au

niveau IV, ou équivalent […] ;
– **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent […], qui justifient, au 1er janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2023 ;
– **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MAA ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1er janvier 2024 de sept années de services publics.

Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)

– **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes […] ;
– **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent […] et qui justifient, au 1er janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2023.

Nombre de postes

Le nombre de places offertes à ces concours et examens professionnels sera fixé ultérieurement.

Nature des épreuves

Pour le concours externe de TSMA1 et les concours interne et externe de TSMA2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et

une épreuve orale d'admission.
Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de RAEP et une épreuve orale d'admission.
Le site www.concours.agriculture.gouv.fr précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

Formations de préparation au concours

La préparation des agents fera l'objet d'une note de service spécifique publiée ultérieurement.

Calendrier

• **Période d'inscription** : du **5 octobre au 8 novembre 2023** inclus, sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr

• Date limite de **téléversement des dossiers de candidature** : **22 novembre 2023** dernier délai.

• **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **1er février 2024** dans les centres d'Ajaccio, Amiens,Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier,Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Toulouse, Uvéa.

• Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externe) ou des **dossiers RAEP** (concours interne et examen professionnel) pour les candidats admissibles :
– grade de TSMA1, concours externe : 23 avril 2024 dernier délai ;
– grade de TSMA1, concours interne, examen professionnel : 22 novembre 2023 dernier délai ;
– grade de TSMA2, concours externe et interne : 27 mars 2024 dernier délai.

• **Épreuves orales** d'admission :
– TSMA1 : à partir du 27 mai 2024 à Paris ;

– TSMA2 : à partir du 13 mai 2024 à Paris.

La note de service :

Concours et examen prof_TS_2023-626_final

CSA-Alimentation du 13 juin 2023 : SSA (délégation, SIAL, formation), IAHP, ECOPHYTO… des moyens sous-dimensionnés !

Le premier comité social d'administration Alimentation s'est tenu le 13 juin 2023 sous la présidence conjointe de Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation, et de Nadine RICHARD-PEJUS, ajointe au chef des ressources humaines (secrétariat général). Au menu la réforme SSA, la grippe aviaire et ECOPHYTO 2030.

Attachés : ouverture de

l’examen professionnel d’accès au grade de principal (2024)

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-391 du 19/06/2023, relative à l’examen professionnel pour l’avancement au grade d’attaché principal d’administration de l’État relevant du ministre chargé de l’agriculture, session 2024, vient de paraître au BO Agri

---

Contrat de fin de carrière pour les IAE au titre de l’année 2024

La note de service relative au contrat de fin de carrière pour les ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement (IAE) du ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) au titre de l’année 2024 a été publiée au BOAgri du 8 juin 2023 (à lire également à la fin de cet article).

Cette note de service précise les conditions d’accès à titre dérogatoire au grade d’ingénieur divisionnaire pour les agents en fin de carrière. Elle concerne plus précisément les IAE qui n’ont pas accédé au grade supérieur en raison d’une entrée tardive dans le corps ou d’une application des règles de gestion du tableau d’avancement (TA) classique.

Pour bénéficier de ce type d’avancement, les agents doivent remplir les conditions statutaires pour l’accès au grade

d’IDAE à la date du 31/12/2024 :

– avoir atteint le 4e échelon du 1er grade depuis au moins 2 ans à la date du 31/12/2024,
– justifier, en position d’activité ou de détachement, de 6 ans de services en cette qualité, dont 4 ans dans un service ou un établissement public de l’État.

Cet accès est assorti d’une durée maximale d’activité au terme de laquelle l’agent s’engage à partir à la retraite. Il se traduit soit par la mise en place d’un contrat de fin de carrière court (CFC court) soit par un contrat de fin de carrière long (CFC long). Pour rappel, au terme de la loi dite « retraite » du 14 avril 2023, dès 2027, le départ à la retraite à taux plein nécessitera d’avoir travaillé 43 ans.

1) **Le Contrat de Fin de Carrière court (CFC court**) qui permet à l’agent de bénéficier au plus d’un avancement d’échelon après son classement en qualité d’ingénieur divisionnaire. Le départ de l’agent **intervient au plus tard dans les 6 mois qui suivent la prise de cet échelon.**

2) **Le Contrat de Fin de Carrière long (CFC long)** permet à l’agent de bénéficier au plus de deux avancements d’échelon après son classement en qualité d’ingénieur divisionnaire. Le départ de l’agent **intervient au plus tard dans les 6 mois qui suivent la prise du deuxième échelon. L’acceptation du CFC est conditionnée à l’occupation d’un poste classé 2 (parcours professionnel). Le cas échéant le poste occupé par l’agent peut être substantiellement modifié pour être proposé en poste classé 2 .**

Le dossier original et complet doit être transmis au responsable de la structure pour avis **avant le 4 aout 2023**

A la même date, une copie du dossier doit également être transmise par courriel au bureau de gestion, à l’adresse suivante : cfc-idae-2024.sg@agriculture.gouv.fr

Le responsable de la structure transmet son avis sur cette demande à l'IGAPS coordonnateur, **avant le 1 septembre 2023.**

contrat de fin de carrière IAE

Note de service « Accès des agents de catégories B et C de la filière administrative au corps des techniciens » : encore un effet de surprise !!!

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-306 du 05/05/2023 qui vient de paraitre au BO-Agri précise les conditions de détachement des agents de la catégorie B et C de la filière administrative dans le corps des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture.

Secrétaire administratif : examen professionnel d’accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle au titre de l’année 2023

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-317 du 16/05/2023 publiée au BO Agri du 01/06/2023 concerne les examens professionnels pour l’avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour 2023.

Avancement de grade au choix au titre de l’année 2024

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-359 du 31/05/2023 qui concerne les propositions d’avancement de grade des personnels relevant du ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA) au titre de 2024 été publiée au BO Agri du 1er juin 2023

Propositions d’avancement de grade des IPEF (2024)

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-347, publiée le 25 mai 2023 traite des avancements de grade au sein du corps des IPEF au titre de l’année 2024

Publication de la note de service relative à la promotion de corps par liste d’aptitude pour l’année 2023

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-343 du 24/05/2023 , relative à la promotion de corps, par liste d’aptitude, pour les personnels de certains corps relevant du ministère de l’Agriculture au titre de 2023, vient de paraître au sommaire BO Agri du 25 mai.

Publication de la note de service relative à

l’ouverture des examens professionnels pour l’avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2023-318 du 16 mai 2023) relative à l’ouverture des examens professionnels, au titre de 2023, pour l’avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a été publiée au BO-Agri le 18 mai 2023.

Examen professionnel pour l’accès au corps des attachés d’administration de l’Etat au titre de 2023

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2023-226 du 31/03/2023) concernant l’examen professionnel pour l’accès au corps des attachés d’administration de l’État au titre de 2023 vient de paraître. Date limite des inscriptions au 11 mai 2023

Concours et examen professionnel ISPV 2023

Un concours externe, un concours externe sur titres et travaux, un concours interne et un examen professionnel de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire sont organisés au titre de l’année 2023.

Concours Interne IAE 2023

Un concours interne pour le recrutement d’élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement (IAE) est ouvert au titre de l’année 2023.

Avancements de grade et promotions au choix : publication MASA du 15 décembre 2022

Publication des résultats des avancements de grade et promotions au choix au titre de l’année 2023 pour les corps administratifs, techniques (hors IPEF et ISPV) et formation recherche.

Pouvoir d’achat : Reconduction de la GIPA en 2022

Le décret no 2022-1101 du 1er août 2022 a reconduit le dispositif de la garantie individuelle du pouvoir d’achat (GIPA) pour l’année 2022. Un calculateur en ligne permet de connaitre le montant de ce qui sera réellement payè aux agents concernés.

Note de service « contrat fin de carrière pour les IAE » (au titre de l’année 2023)

La note de service relative au contrat de fin de carrière pour les IAE précise les conditions d’accès et la procédure pour mobiliser ce dispositif, qui permet à l’agent de bénéficier d’un ou deux avancements d’échelon assortis d’une date de départ à la retraite.

Attachés : examen professionnel d’accès au grade de principal (2023)

Parution de la note de service concernant l’examen professionnel pour l’avancement des attachés au grade d’attaché principal (2023).

Inscription sur la liste d’aptitude pour l’accès au corps des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement (IAE) au titre de 2022

La note de service relative à l’inscription sur la liste d’aptitude pour l’accès au corps des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement du Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) au titre de l’année 2022 précise les conditions d’éligibilité et la procédure.

Hors classe et échelon spécial : la note de service 2022 vient de paraître

La note de service relative à la procédure d’élaboration des tableaux d’avancement aux grades dits à accès fonctionnels, hors classe et échelon spécial (Attachés, IAE, Ingénieurs de recherche), vient de paraître

---

Examens professionnels 2022 pour l’avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien : ouverture des inscriptions

Explications et échéances.

Préparation au concours interne pour l’accès au corps

des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement – session 2023

Parution de la note de service pour la mise en place d’une formation de préparation aux épreuves écrites et à l’épreuve orale pour l’accès au corps des IAE -session 2023

Préparation aux examens professionnels pour l’avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien (année 2022)

Parution de la note de service portant sur les dispositifs de préparation aux examens professionnels pour l’avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l’agriculture, ouverts au titre de l’année 2022.

Secrétaires administratifs : examen professionnel d’accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle (2022)

Parution de la note de service concernant l’examen professionnel pour l’avancement des secrétaires administratifs aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle, au titre de 2022.

Changements de corps par liste d’aptitude (2022)

Parution de la note de service concernant les changements de corps au titre de 2022.

Avancement de grade au choix au titre de l’année 2023

Parution de la note de service concernant l’avancement de grade des personnels du MAA pour 2023.

Police de l’alimentation : réunion informelle d’information (17 mai 2022)

Première réunion informelle concernant la création de la police sanitaire à la DGAL. Cette réunion donne les premiers éléments relatifs aux objectifs et les effectifs associés. Pour le reste, tout est à faire…

Sécurité Sanitaire des Aliments : un arbitrage rendu dans la précipitation, entre deux gouvernements, deux ans et demi après le rapport inter-inspections !

Suite à la crise Lactalis, fin 2017, une inter-inspections sur la sécurité sanitaire des aliments avait été diligentée. Le rapport de cette inspection était soumis à l’analyse en interministériel début 2020 (CTM 7 janvier 2020).

Depuis, la CFDT n’a cessé de demander l’arbitrage sur ce dossier sensible lors de différentes rencontres avec notre

ministre en septembre 2020 et septembre 2021. Le ministre a toujours soutenu que le transfert de missions vers le MAA ne pouvait pas se faire sans transfert des moyens.

> *La CFDT s'est toujours positionnée contre le transfert à une agence de ces missions.*

Les conclusions de l'arbitrage ont été communiquées ce 12 mai, alors que le gouvernement fait ses cartons et en attente de nomination du nouveau gouvernement.

> *Seules les organisations syndicales de nos collègues de la CCRF ont été informées. Au moment de la publication de cet article, les OS du MAA n'ont pas d'informations officielles. Rappelons qu'un CT ministériel du MAA s'est tenu le 10 mai !*

L'arbitrage rendu est le suivant : *« Le cabinet du Premier Ministre a acté la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par le transfert de compétences du ministre de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), avec un objectif de renforcement des contrôles liés à la sécurité sanitaire des aliments.*

Cette décision clarifie les compétences respectives de la DGCCRF et de la Direction Générale de l'Alimentation dans le domaine alimentaire: la DGCCRF restera pleinement compétente sur tous les aspects de loyauté et de lutte contre les fraudes, la DGAl aura en charge l'ensemble des contrôles liés à la sécurité sanitaire.

Ce transfert de compétence sera pleinement effectif le 1er janvier 2023 et s'accompagnera du transfert de 60 emplois de la DGCCRF vers la DGAl. »

> *Nous ne savons pas comment ce transfert se fera concrètement. Les effectifs seront-ils suffisants dans un contexte extrêmement tendu sur le programme 206 ? Ce transfert est*

> *prévu dans 6 mois, quelles en seront les conditions pour les agents ?*
>
> *Encore une fois, il s'agit d'une réorganisation décidée dans un objectif budgétaire sans prendre en compte les agents. Concernant les missions cela reste à voir ! Pourquoi tant de précipitations, alors que le dossier traîne depuis 3 ans ?*

Espérons que cette énième réorganisation décidée sans aucune concertation, sans information des OS, ni du MAA, ni de la CCRF, **ne se fera pas au détriment des agents et du service public rendu aux citoyens !**

> *La CFDT demande à ce qu'un groupe de travail soit rapidement convoqué pour aborder les conséquences de ce transfert pour les agents et les services du MAA (DDPP et DDETSPP, DGAl et DRAAF). Le CT alimentation devra se réunir dès que possible.*

Examen professionnel d'accès au corps des attachés (2022)

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés au titre de l'année 2022.

Propositions d’avancement de grade des IPEF (2023)

Parution de la note de service concernant l’avancement de grade, au titre de l’année 2023, des IPEF relevant conjointement du MTE et du MAA.

CTM (5 et 6 avril 2022) : SGCD, Influenza, futures instances de dialogue social, télétravail,…

Compte-rendu du Comité technique ministériel, réuni les 5 et 6 avril 2022.